Image not found or type unknown

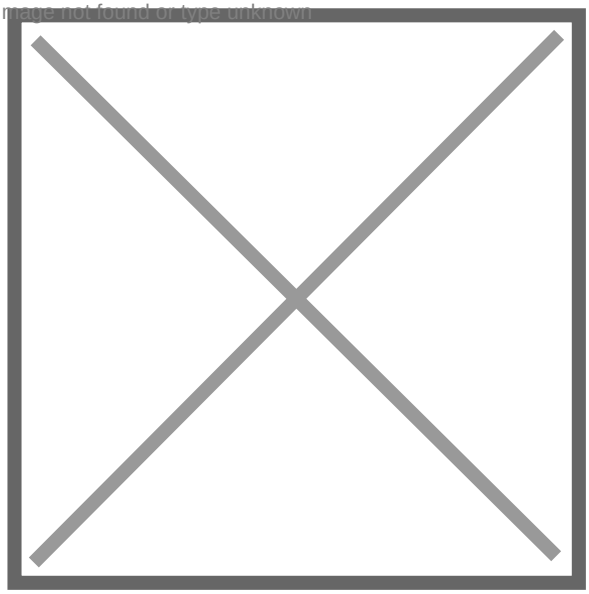

Conditions de la conduite supervisee

Par **cricri**, le **15/04/2011** à **02:31**

Bonjour,
je me lance dans la conduite supervisee , afin d'acquèrir de l'experience et de me representé une deuxième fois a l''examen du permis !
Mon tuteur est mon pere c'est avec lui que je conduirer mais j'aimerais savoir ce que je risque si un jour j'ai un controle de police est que je suis seul dans la voiture sans mon accompagnateur ?
quels sont les risques ... ?
merci

Par **Tisuisse**, le **15/04/2011** à **08:28**

Bonjour,

S'agit-il vraiment de le conduite supervisée ou s'agit-il de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) appelée "conduite accompagnée" ? Dans les 2 cas, vous devez être en possession du dossier correspondant qui vous a été remis par l'auto-école. Quoi qu'il en soit, durant votre apprentissage vous ne pourrez jamais conduire, seul(e) le véhicule. Votre tuteur devra toujours être présent, à vos côté, devant, sur le siège passager, jamais à l'arrière. Conduire seul est une conduite sans permis et la réponse à votre question est donnée dans le post-it spécial que vous trouverez en en-tête de ce forum.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés